

En adhérant au TOS athlétisme, votre enfant va pouvoir s'adonner à l'un des rares sports universellement pratiqués. Il sera encadré par une équipe d'entraîneurs diplômés.

Activité éducative par excellence, l'athlétisme lui permettra de développer des ressources et compétences dans différents domaines :

- À travers les actions de courir, sauter, lancer, il va pouvoir développer sa motricité de base et l'enrichir (coordination de différentes actions, différenciation du rôle des bras et des jambes...).
- Il prendra du plaisir à se positionner dans une équipe (relais, groupe).
- Il mobilisera des ressources telles que la volonté, le sens de l'effort et de la persévérance, qu'il est fondamental de développer très tôt chez les jeunes d'aujourd'hui, menacés par la sédentarité et le surpoids.
- Il apprendra à se motiver, gérer son émotivité pour dépasser ses propres limites.
- Il aura l'opportunité de mettre en jeu des principes de sécurité, des règles à respecter, des fonctionnements à répéter.
- Il cherchera à se connaître, à se concentrer, à analyser ses résultats pour s'engager vers un projet de performance.
- Il pourra développer des connaissances spécifiques qui enrichiront son bagage culturel, et intellectuel (mathématiques, Sciences...).

Les différentes **compétitions** départementales ou régionales, **auxquelles il ne manquera pas de participer***, lui offriront un terrain idéal pour mesurer les progrès accomplis dans les différents domaines, au fur et à mesure de la saison.

Il pourra comparer ses performances à celles des autres, mais surtout aux siennes et ainsi mesurer les progrès réalisés.

***Remarques importantes :** La participation à 2 cross, 2 animations en salle et 2 animations sur piste en extérieur, constitue un **minimum souhaitable pour les Eveils athlétiques et les Poussin(e)s**.

Aucun entraînement ne sera programmé le jour d'une compétition : **De ce fait, les enfants des catégories Benjamin(e)s et Minimes participeront automatiquement aux compétitions organisées à TROYES (dans la halle et sur le stade P. Voillequin).**

Ils pourront également participer aux cross ainsi qu'aux compétitions régionales.

Les catégories non concernées par la manifestation auront entraînement normalement.

Les parents sont les bienvenus lors des compétitions. Leur présence témoigne de l'intérêt porté à l'activité pratiquée par leur enfant. Ils pourront, s'ils le souhaitent, participer à l'encadrement des épreuves en tant qu'aide juge.

Charte du Jeune Athlète

En prenant une licence à l'école d'athlétisme du T.O.S, je m'engage à adopter les comportements suivants :

Envers les entraîneurs :

- Je dis « bonjour » et « au revoir » à chaque début et fin de séance,
- Je suis attentif, j'écoute et applique les consignes qui me sont données,
- Je réalise avec sérieux les situations de jeux ou exercices qui me sont proposés.

Envers les autres enfants de l'école d'athlétisme :

- Je ne me montre jamais agressif et n'échange pas de coups avec eux dans les vestiaires ou à l'extérieur,
- Je ne leur dérobe jamais d'objets ou vêtements (même par jeu) dans leurs sacs de sport.

Envers le club :

- Je porte le maillot du club ainsi qu'une tenue appropriée (short, baskets ou pointes + épingles pour attacher le dossard) à chaque compétition à laquelle je participe,
 - J'ai une attitude irréprochable lors des différentes compétitions,
 - Je demande à mes parents de prévenir à l'avance mon entraîneur du club, ou envoyer un mail à
 - piste@tos-athletisme.fr
- Si je ne peux pas participer à une compétition à laquelle je me suis inscrit(e),**
- Mes parents sont présents à l'heure prévue pour les retours de déplacements en bus.

Envers moi-même :

- Je pense à prendre des vêtements pour m'entraîner dans de bonnes conditions : haut et bas de survêtement quand il fait froid, short quand il fait chaud, imperméable quand il pleut, serviette pour m'essuyer,
- Je respecte les consignes de sécurité et j'attache ma ceinture lors des déplacements en car (ou en voiture) pour ne pas mettre ma vie ou celle des autres en danger.

En cas de manquements graves et/ou répétés à ces comportements, le club pourra prendre toutes dispositions pour y remédier.